



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 8 septembre 2011

**Préavis N° 17/2011 concernant
l'autorisation générale de plaider**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 5 septembre 2011 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 17/2011,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité des voix les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité, durant la législature 2011-2016, une autorisation générale de plaider pour les litiges entrant dans la compétence du Juge de paix ou du Tribunal d'arrondissement.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 septembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire


Yves Filippozzi


Patricia Sava



Patricia SAVA
Ch. du Ressay 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch